



Déclaration liminaire du CSA SPIP de Saône-et-Loire du 03 avril 2026.

Mâcon, le 03 avril 2026

Monsieur le Président,

Les représentants UFAP UNSa Justice du SPIP 71 souhaitent, une nouvelle fois, exprimer leur lassitude face à un fonctionnement qui n'évolue pas de manière satisfaisante.

Concernant la journée départementale, nous sommes contraints de répéter ce que nous disons à chaque CSA depuis maintenant un an : aucune date n'a été communiquée aux équipes, malgré les engagements pris, notamment lors du CSA du 26 février. Cette absence de concrétisation fragilise la crédibilité des annonces faites en instance.

Plus largement, nous constatons que certains points inscrits à l'ordre du jour reviennent de manière régulière, sans que des avancées concrètes ne soient perceptibles pour les agents. Cette récurrence interroge sur la priorisation des sujets traités en instance. Dans le même temps, d'autres dossiers pourtant attendus depuis longtemps, comme la convention avec les FSI, peinent à trouver une traduction opérationnelle, malgré un besoin clairement identifié sur le terrain depuis maintenant deux ans.

Sur les notes de service relatives aux véhicules de service et à l'utilisation des bornes électriques, nous regrettons fortement la méthode employée. Il a fallu l'insistance de notre organisation syndicale pour obtenir la tenue d'une réunion multilatérale. Plus encore, lors de cette réunion du 31 mars, les amendements pourtant portés en CSA n'avaient pas été intégrés, nous contraignant à reprendre le travail depuis le début. Cette situation n'est ni efficace, ni respectueuse du dialogue social. Nous espérons néanmoins que ces textes pourront enfin aboutir aujourd'hui. Mais ne pensez pas que nous allons demander à travailler de cette manière à chaque fois.

Plus globalement, nous dénonçons un immobilisme persistant. Les dossiers n'avancent pas au rythme attendu, et surtout, le management fonctionnel manque de lisibilité. La communication de la direction reste insuffisante : elle est parfois partielle, et trop souvent inégalement diffusée auprès des équipes.

À cet égard, la situation du télétravail au SPIP 71 est particulièrement révélatrice. Certains cadres indiquent attendre la présentation d'une note en CSA pour valider des jours supplémentaires de télétravail, alors même que la circulaire du Secrétariat général et la note de la DISP de Dijon constituent déjà un cadre suffisant. Cette interprétation restrictive, liée à un manque de clarté des consignes, pénalise directement les agents et illustre les dysfonctionnements actuels en matière de communication.

À ce titre également, nous posons une question simple : pour quelle raison les équipes du SPIP 71 ne sont-elles pas destinataires des appels d'offres émanant de la DISP, notamment pour les postes de chargés de mission ou de faisant fonction ? Cette absence d'information interroge sur l'égalité d'accès aux opportunités professionnelles.

Nos revendications sont claires :

- Les dossiers doivent avancer concrètement ;
- La communication de la direction doit exister pleinement, être claire, diffusée à tous et suivie d'effets.

Nous attendons aujourd'hui des réponses précises, des engagements tenus et des actes concrets.

Les représentants UFAP UNSa Justice au CSA SPIP 71.